Rappel de la réglementation sur la vitesse

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 68 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation inférieure ou égale à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 2 points sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h et inférieur à 40 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 3 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h et inférieur à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 4 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire
- Confiscation du véhicule

Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 1 500 euros
- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »)
- Confiscation obligatoire du véhicule en cas de récidive

Récidive d'excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 3 750 euros
- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »)
- Immobilisation ou confiscation du véhicule - Peine de prison de 3 mois